

Jacques Barou

Europe, terre d'immigration
Flux migratoires et intégration

Collection « Transeurope »

Presses universitaires de Grenoble
BP 47 – 38040 Grenoble cedex 9

Tél. : 04 76 82 56 52 – pug@pug.fr / www.pug.fr

CHAPITRE I

LES MIGRATIONS

DANS L'HISTOIRE DE L'EUROPE

UN HORIZON POUR LES PEUPLES

Quand Hérodote nomme Europe les terres situées au nord-ouest de sa carte du monde, il a probablement à l'esprit la signification du nom porté par l'héroïne mythologique enlevée dans l'île de Crète par Zeus métamorphosé en taureau. Europos, en grec, signifie en effet obscur, assombri et peut évoquer le lieu où le soleil se couche, l'occident. Dans les récits d'origine recueillis depuis un siècle auprès de divers peuples éparpillés sur l'ensemble de la terre, le héros fondateur vient toujours de l'est et se dirige toujours vers l'ouest afin de s'y installer. Le nom d'Europe prédestinait-il notre continent à représenter un horizon vers lequel se diriger pour les populations en mouvement ?

Depuis la préhistoire, de nombreux peuples suivant la course du soleil se sont installés sur ces terres aux rivages déchiquetés situées à l'extrémité ouest de la masse du continent asiatique. Les premiers chasseurs nomades du paléolithique moyen venus d'Afrique de l'Est via le Proche-Orient parviennent dans une Europe probablement vide de toute présence humaine vers 400 000 ans avant notre ère. Les premiers homo sapiens qui vont les supplanter vers 30 000 ans avant notre ère ont eu une trajectoire similaire. Pendant plusieurs millénaires, ces premiers Européens venus d'ailleurs qui ont laissé des traces surtout dans la partie la plus occidentale du continent ne dépasseront sans doute pas quelques dizaines de milliers de personnes.

Les grandes migrations de peuplement vers l'Europe commencent vraiment vers 9000 avant Jésus-Christ. L'analyse des variations génétiques des populations européennes comparée à l'extension de l'agriculture depuis le sud de la Grèce jusqu'en Scandinavie confirme l'origine moyen-orientale des populations arrivées à partir de cette époque comme le démontrent les travaux de Luca Cavalli-Sforza¹. La sédentarisation progressive des populations de l'Europe qui se fait grâce au développement de l'agriculture implique l'installation sur ce continent de migrants qui étaient déjà parvenus à maîtriser les techniques de production céréalière dans les plaines et les grandes vallées fluviales du Moyen-Orient. Ces migrants agriculteurs sont probablement à l'origine des premières civilisations connues en Europe : pélasgique, ibérique, peut-être étrusque.

À partir de la fin du III^e millénaire avant Jésus-Christ commencent les migrations des Indo-européens venus des steppes eurasiatiques qui vont donner à l'Europe la plupart des ancêtres de ses nations actuelles. Depuis les premiers Hellènes jusqu'aux Germains et aux Slaves, on assiste, sur une période de plus de trois mille ans à une installation dans l'espace européen de peuples parlant des langues issues d'un tronc commun, disposant d'une structure sociale et d'une organisation religieuse très proche comme l'ont montré les travaux des linguistes puis ceux des historiens de Humboldt à Dumézil. Si ces peuples se sont fixés, certains depuis la haute antiquité, d'autres depuis la fin du Moyen Âge, dans les zones géographiques qu'ils occupent encore aujourd'hui, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne se soient pas mélangés, d'abord avec les premiers occupants des lieux auxquels ils ont emprunté nombre de traits culturels, entre eux ensuite, au gré des conquêtes territoriales, des invasions et des déportations en esclavage des vaincus puis enfin avec des éléments

1. L. Cavalli-Sforza, *The Great Human Diasporas*, Reading, 1995.

venus d'ailleurs. La domination très marquée des langues indo-européennes aujourd'hui dans l'ensemble du continent ne doit pas laisser imaginer une quelconque unicité de peuplement, comme certaines idéologies en vogue dans la première partie du ^{XX}^e siècle se sont efforcées de le démontrer.

La recherche historique récente, appuyée sur des techniques plus efficaces que par le passé dont beaucoup, comme l'analyse chimique des vestiges archéologiques ou la génétique des populations, sont empruntées aux sciences exactes, tend à démontrer que toutes les nations se sont formées à partir de vagues migratoires successives et de mélanges progressifs entre populations différentes. Ces migrations ont été plus ou moins fortes selon les périodes considérées mais ont toujours été une constante dans l'histoire des nations européennes qu'elles aient été spontanées ou organisées, contrôlées ou incontrôlées, qu'elles aient relevé d'une importation de populations étrangères dominées ou d'une exportation de populations autochtones dans le cadre de certaines entreprises de colonisation. Ces vagues migratoires n'ont pas pour autant été spontanément intégrées aux populations locales.

L'ÉMERGENCE DE L'ÉTRANGER

Toute société, quelle que soit la forme politique à travers laquelle elle s'organise, établit toujours une différence de statut entre l'autochtone et l'allochtone, même si cette différence est d'ordre provisoire et s'estompe en général au fil du temps. Les premières sociétés de chasseurs nomades cherchaient plutôt l'élimination immédiate de l'étranger avec lequel elles entraient en contact, se pensant comme la seule humanité au monde et ne pouvant assumer la charge de nouvelles bouches à

nourrir. Les sociétés d'agriculteurs sédentaires ont eu plutôt tendance à accepter l'étranger mais seulement sous un statut de dominé, souvent proche de l'esclavage. Ce statut n'est cependant pas véritablement institutionnalisé et il est probable que dans les sociétés rurales de l'antiquité l'esclave étranger était progressivement assimilé au groupe familial si l'on en croit l'étymologie latine du mot *familia* issu du mot *famulus* désignant à l'origine le serviteur.

On ne peut toutefois parler de statut institutionnalisé de l'étranger en tant que tel que quand apparaissent les premières sociétés organisées sous une forme proche de l'État. Les cités grecques qui créent la notion de citoyen créent aussi en conséquence celle de non-citoyen. Parmi les non-citoyens, on distingue à l'époque classique les étrangers à la cité appelés *métoikos* et les esclaves appelés *doulos*. On a déjà là les deux principales catégories de migrants que l'on retrouvera par la suite au fil de l'histoire, les premiers étant venus spontanément et s'étant installés librement dans une cité-État dont ils ne sont pas citoyens, les seconds ayant été « importés » à la suite d'une conquête ou dans le cadre d'un autre type de rapport de domination.

Dans certaines cités, comme Athènes au siècle de Périclès, le nombre des étrangers libres et des esclaves dépassait celui des citoyens. Les métèques disposaient de tous les droits à l'exception de la participation aux activités culturelles et politiques. Si l'un d'entre eux était surpris à participer clandestinement à une cérémonie religieuse réservée aux citoyens, il était condamné à descendre au statut d'esclave. S'ils demeuraient soumis à divers degrés de discrimination, les esclaves et les métèques jouaient un rôle économique important et ils ont contribué fortement au rayonnement de certaines cités.

On peut déjà parler de politique à propos des migrations dans la Grèce antique, dans la mesure où toutes les cités n'agissaient pas de la même façon envers les étran-

gers. Alors qu'Athènes se montrait accueillante, Sparte limitait au maximum les entrées d'étrangers sur son territoire au risque de connaître à terme un problème de faiblesse démographique et économique. On trouve donc dans l'attitude des cités-États vis-à-vis des migrants des éléments qui traduisent ce que l'on peut appeler une « idéologie » de la nation et des éléments qui expriment des préoccupations plus pragmatiques : répondre aux besoins économiques de la cité, maintenir l'ordre établi. La question du choix entre les principes idéologiques et les réponses aux besoins essentiels est une question en elle-même très politique qui engage les décideurs aux yeux des citoyens. On peut parler aussi de politique à propos du départ des citoyens vers de nouvelles terres. En créant des colonies sur les côtes turques ou sur les rivages de la Méditerranée occidentale, les cités élargissaient leur zone d'influence mais évacuaient aussi un « trop-plein » de citoyens lors de périodes critiques où les rivalités politiques pouvaient prendre une tournure de guerre civile.

On trouve dès cette époque le double rôle que joueront les migrations au cours de l'histoire des nations modernes de l'Europe : permettre d'importer de l'extérieur une population dont la présence est rendue nécessaire par certaines insuffisances de la population nationale et exporter vers l'extérieur à d'autres périodes une partie de la population nationale considérée comme en surnombre et risquant donc de remettre en cause l'ordre existant au niveau politique, social et économique. Les migrations apparaissent ainsi comme un élément régulateur dont l'État peut essayer de disposer afin de résoudre certaines tensions internes. L'État dispose également d'un autre moyen d'action sur le devenir de la nation. C'est en effet lui qui définit le statut de l'étranger, qui le distingue du citoyen ou lui permet, sous certaines conditions, de devenir citoyen à son tour. Le phénomène migratoire qui, dans les sociétés sans État se gère par des rapports spontanés de domination ou des processus fusionnels non

institutionnalisés, devient un enjeu politique dans le cadre des États-nations. On ne peut parler de politiques migratoires quand il n'existe pas d'État-nation, ce qui ne signifie pas que l'absence d'État-nation empêche les migrations de se dérouler. Dans l'histoire de l'Europe, les migrations les plus importantes se sont produites justement quand l'État-nation avait disparu ou se trouvait en situation d'extrême faiblesse. Les grandes invasions qui se déroulent au moment de la chute de l'Empire romain en sont la meilleure illustration. Les rapports entre migrants et autochtones deviennent alors des rapports de force qui ne sont plus médiatisés par aucune institution. Il faut attendre que des nations se reconstituent à partir de territoires déterminés pour que soit défini à nouveau un statut des étrangers en parallèle à celui des nationaux et que réapparaissent des politiques migratoires.

Mais le statut de l'étranger et la politique migratoire dépendent beaucoup de la forme que prend l'État. En faisant évoluer la nation vers une forme politique telle que l'empire, Rome a déjà défini un statut des étrangers différent de celui qui existait dans les cités grecques. Les conquêtes militaires, la déportation massive de certaines populations en esclavage, l'installation de nombre de Romains dans l'ensemble des terres conquises provoquent un brassage jusqu'alors inédit dans le monde antique. La citoyenneté romaine, restreinte à l'origine aux seuls patriciens, s'étend aux élites de l'Empire et progressivement le « droit de cité » est accordé aux habitants de nombreuses villes situées en dehors de la péninsule italienne. L'affranchissement des esclaves achève de faire disparaître les statuts discriminatoires. Le caractère englobant de l'État impérial tend logiquement à éliminer les différences de statuts entre les habitants. Le lien de sujétion à l'empereur devient le point commun unique de tous les habitants de l'Empire, manifesté d'abord par l'acceptation du caractère divin du souverain puis par l'adhésion à la religion chrétienne instituée religion d'État par

Constantin. Dans toute son histoire, l'Europe n'a peut-être jamais été aussi proche d'une situation de cosmopolitisme qu'à cette époque-là.

Mais avec l'éclatement de l'Empire romain et l'émergence de nombreux États monarchiques, les liens d'allégeance aux divers souverains vont déterminer de nouvelles appartenances et établir de nouveaux rapports entre nationaux et étrangers. On est étranger à un État-nation dans la mesure où l'on n'est pas sujet du monarque qui le gouverne. La sujétion doit se manifester par l'adhésion sans failles à la religion pratiquée par le souverain de l'État en question. Les minorités religieuses ne sont que tolérées et n'ont aucune garantie de droit au séjour comme en témoignent l'histoire des communautés juives d'Europe, régulièrement expulsées des États chrétiens pendant tout le Moyen Âge et la chasse aux infidèles et aux hérétiques qui marqua l'Espagne à l'époque de l'inquisition et la France après la révocation de l'Édit de Nantes.

LES MIGRATIONS AVANT L'INDUSTRIALISATION

La constitution des États-nations de forme monarchique à partir du Moyen Âge tend à limiter les flux migratoires. Ceux qui migrent appartiennent à des minorités : groupes religieux persécutés, intellectuels en quête de contacts avec leurs pairs, aristocrates déchus. Les motivations au mouvement sont plus d'ordre politique et culturel que d'ordre économique. Sous l'Ancien Régime, dans le royaume de France, l'étranger se voit imposer un statut discriminant. L'« aubain² », terme par lequel on le

2. L'étymologie de ce mot semble d'origine germanique et désignerait les gens d'une autre tribu.

désigne, est frappé d'incapacité successorale. À sa mort ses biens reviennent au souverain du territoire où il s'est installé en vertu du droit d'aubaine. On retrouve dans d'autres États européens des formes de discrimination comparable qui consistent en un paiement d'un « droit d'entrée ». Un étranger pouvait devenir citoyen de certaines cités-États des régions rhénanes à condition de payer une somme élevée aux échevins ou au prince dirigeant la ville.

En fait, ce ne sont pas les différences de statut juridique qui ralentissent les flux migratoires entre les pays européens pendant l'Ancien Régime. C'est plutôt le développement d'une économie essentiellement agricole qui fixe les populations à la terre et limite la croissance urbaine. Les villes ne contribuent que marginalement à la croissance démographique de l'Europe jusqu'au XVIII^e siècle et ne constituent pas un pôle d'attraction pour les migrants. Les seules migrations importantes qui se déroulent entre les pays européens avant le début de l'industrialisation ont des finalités agricoles, comme celle des Allemands venus exploiter les terres du bassin de la Volga à la demande de l'impératrice Catherine de Russie. La stabilité des populations européennes au cours de cette longue période et leur organisation autour d'un bien essentiel, la terre, qui évoque l'enracinement et la continuité a sans doute contribué à faciliter la construction de consciences identitaires locales puis nationales. Même si les États-nations de l'Europe n'ont atteint leur forme achevée qu'au XIX^e siècle, la stabilité des mêmes populations, dans les mêmes territoires placés sous l'autorité d'un monarque tenant son pouvoir en grande partie du lien symbolique qui le relie à son peuple, a sans doute contribué à créer les conditions favorables à l'émergence ultérieure de l'attachement à la nation.

Cette stabilisation autour de la richesse foncière explique aussi que, à l'époque où l'Europe découvre le monde et entreprend la colonisation de terres lointaines,

les Européens ne sont pas extrêmement nombreux à s'expatrier hors de leur continent.

LA PREMIÈRE ÉMIGRATION EUROPÉENNE

Du XVI^e au XIX^e siècle, les groupes de migrants les plus nombreux partent de la péninsule ibérique, des Îles Britanniques, des Pays-Bas et de France, c'est-à-dire des pays qui contrôlent les routes maritimes. La destination principale est l'Amérique, un peu plus tard l'Afrique et l'Océanie. Seules l'Angleterre et l'Espagne semblent avoir eu une politique d'encouragement à l'émigration. Dans le cas de l'Angleterre, cette politique résulte davantage d'une préoccupation de paix interne que d'une ambition de domination externe. En poussant à l'émigration lointaine les groupes religieux dissidents, les opposants politiques, les indigents ou les enfants abandonnés, l'Angleterre vise surtout à alléger les tensions politiques et sociales liées aux réformes religieuses, aux guerres entre prétendants au trône, à la conquête de l'Irlande ou aux premières conséquences de l'exode rural.

On retrouve là le rôle des migrations internationales comme moyen de limiter les pressions internes en exportant les populations excédentaires ou indésirables. Dans les autres pays concernés, même s'il n'y a pas de véritable encouragement politique aux départs, on observe un phénomène analogue. L'émigration outre-mer des Portugais qui se fait très tôt au-delà des seules colonies acquises par leur pays relève surtout de l'initiative des individus pour échapper à la pauvreté. Les flux de migrants hollandais restent faibles jusqu'au début du XIX^e siècle. Dans le cas français, le mouvement de départ, déjà faible, se verra contrarié par les événements politiques : défaite devant l'Angleterre à l'issue de la guerre de

Sept Ans qui entraîne la perte des possessions du Canada, vente de la Louisiane aux Américains par Napoléon 1^{er}.

Seule l'Espagne semble avoir eu pour ambition politique de peupler les terres conquises avec ses ressortissants. On observe à partir de 1492 la mise en place d'une politique de peuplement des colonies qui apparaît comme très cohérente avec ce qui se passe à l'intérieur du royaume où se déroule une véritable entreprise de purification ethnique. Juifs et musulmans sont contraints de se convertir au catholicisme ou sont expulsés du pays. Les estimations du nombre de départs sont de 150 000 pour les premiers et de 300 000 pour les seconds³, ce qui représente des proportions importantes sur une population totale estimée à 5 ou 6 millions d'habitants à l'époque. En parallèle à ces expulsions, les flux migratoires vers les colonies furent organisés de façon très sélective. Les départs étaient interdits aux nouveaux convertis et à tous les gens soupçonnés d'hérésie. En 1570, l'interdiction d'émigrer fut étendue aux gitans. La couronne semblait vouloir peupler les colonies uniquement avec des migrants dont la pureté de sang et la foi catholique ne pouvaient être mises en cause. Toutefois, entre l'arrivée des premières caravelles espagnoles sur les rivages américains et le début du XIX^e siècle, on estime le nombre de départs à 750 000 environ, ce qui est peu, eu égard à l'immensité des territoires dominés⁴. Cette politique d'émigration sélective aboutit finalement à susciter d'autres flux migratoires depuis les côtes occidentales de l'Afrique et, dans une moindre mesure, depuis l'Asie. La proportion très importante des hommes jeunes et célibataires parmi les émigrants espagnols entraîna de nombreux métiçages avec les femmes

-
3. A. Dominguez Ortiz, «El antiguo regimen: Los Reyes Catholicos y los Austrias», *Historia de España*, Alfaguara, Alianza Universidad, Madrid, vol. III.
 4. N. Sanchez-Albornoz, «Evolución demografica: catastrofe et recuperación», *Historia Universal*, Salvat, vol. XX.

indigènes. Le projet d'un peuplement des colonies par une population espagnole homogène semblait voué à l'échec.

Le cas de l'Espagne sous l'Ancien Régime s'avère intéressant à un autre titre. Les départs des musulmans, des juifs et des émigrants espagnols entraînèrent en compensation des flux d'immigration pour effectuer certains travaux qui ne pouvaient plus être accomplis par des populations locales trop peu nombreuses et ne comportant plus assez de jeunes gens. À côté d'une émigration qualifiée d'origine italienne ou flamande, demeurée toujours relativement faible, se développe, à partir du XVI^e siècle une immigration française non qualifiée. Le nombre des résidents français en Espagne dépassait les 100 000 personnes vers le milieu du XVIII^e siècle, avec des concentrations importantes en Catalogne et en Aragon. L'économie de cette dernière région avait été perturbée fortement par l'expulsion des Morisques en 1609 et avait pu trouver avec les Français du sud du Massif Central une paysannerie de substitution.

L'affirmation radicale dans l'Espagne du siècle d'or d'une identité nationale fondée sur l'homogénéité ethnique et religieuse s'accompagne d'une politique migratoire sélective dans les deux sens. Le droit d'émigrer est réservé aux Espagnols disposant de la *limpieza de sangre* et le droit d'immigrer est réservé aux populations voisines de même confession.

La politique migratoire sélective des États-nations de l'Europe d'ancien régime s'ajoutant à la persistance de la dominante agricole dans la vie économique et à la lenteur de la croissance démographique explique la faiblesse de l'émigration européenne à l'extérieur du continent au cours de cette période, alors même que les pays européens contrôlent d'immenses territoires outre-mer.

Vers 1650, après un siècle et demi de colonisation et de migrations de peuplement, la population totale de l'Amérique pouvait être estimée à 10 350 000 personnes

comportant 8,5 millions d'indigènes, environ un million de noirs et de mulâtres, 650 000 blancs « purs » et 350 000 métis.

Même si l'émigration européenne s'accroît au cours du XVIII^e siècle, essentiellement depuis les pays colonisateurs, elle ne prendra une ampleur massive et ne se généralisera à tout le continent qu'à partir de la révolution industrielle. On entre alors dans une nouvelle phase de l'histoire des migrations, phase qui n'est plus liée aux invasions ni aux politiques nationales de peuplement mais à l'internationalisation du marché du travail.